



## INFORMATIONS A L'ATTENTION DES VISITEURS

Madame, Monsieur,

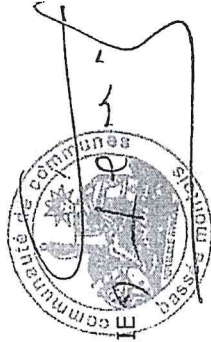
Nous vous souhaitons la bienvenue sur le territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, nous demandons à nos logeurs de percevoir, en notre nom, une taxe de séjour.

Celle-ci est exclusivement destinée au financement de nos actions dans le domaine touristique.

### Bon séjour parmi nous.

Le Président,  
Roger DENORMANDIE



### Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont les loyers est inférieur à un montant déterminé par la collectivité ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaires.

Tarifs de la taxe de séjour par personne et par nuitée  
(dont taxe additionnelle du Département)

Palaces		4,40€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles		3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles		2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances de catégorie grand confort		0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile, Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes et gîtes Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement		0,82 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement		0.82 €
Terrains de camping et de caravannage classés en 3, 4 et 5 étoiles		0.60 €
Terrains de camping et de caravannage classés en 1 et 2 étoiles		0.22 €

\* Les tarifs sont appliqués par personne et par nuitée

